



Fenêtres sur cours 66



SNUipp 66
18, rue A. Condorcet
66000 PERPIGNAN

n° 94

Supplément 1 mai 2016

Prix Abonnement : 2 €

Bulletin trimestriel du SNU-ipp 66
imprimé par nos soins
CPPAP: 0912 F 07 528 ISSN: 1244-0051
Directeur de la publication: B. VIBERT-GUIGUE
Dispensé de timbrage
PERPIGNAN Centre de Tri

Tél: 04.68.50.78.44 Fax: 04.68.50.32.31 e-mail : snu66@snuipp.fr site: www.snuipp.fr/66

Le monde du travail debout !

édito

Les luttes et les mobilisations : ça paye !

Le SNUipp-FSU se félicite que l'ISAE soit enfin portée à 1200€ dès la rentrée 2016. Il demande à ce qu'elle soit versée à l'ensemble des collègues du 1^{er} degré. Il reste aussi à gagner une réelle augmentation du point d'indice pour tous les fonctionnaires.

La victoire de l'ISAE c'est la victoire de toutes celles et tous ceux qui ont porté cette demande légitime en signant les pétitions, en écrivant à la Ministre, en faisant grève et en manifestant ! **Ensemble, nous sommes plus forts et ensemble, c'est possible !**

Depuis plusieurs semaines maintenant, le monde du travail est debout, dans la rue, côte à côte. Celles et ceux qui ne se résignent pas à voir liquider les droits sociaux acquis par les anciens n'ont pas levé le pied. Et le SNUipp-FSU est de ceux -là.

(Suite page 2)



A l'intérieur :
Les résultats
du premier
mouvement

~~LOI~~
~~TRAVAIL~~
non merci.

LA MOBILISATION
CONTINUE

Sommaire :

- 1 & 2 - Editorial & syndic
- 3 à 5 - Mouvement
- 6 - CAPD
- 7 & 8 - Bulletin

(Suite de l'édito, page 1)

Le contenu de la loi, notamment son article 2, remet en question une idée force : la loi et les accords de branche doivent prévaloir sur les accords d'entreprises. En inversant la hiérarchie des normes le gouvernement introduit à court terme des inégalités de traitement entre les salariés, et à plus long terme un nivellement par le bas « pour rester compétitif » : cela s'appelle du « dumping social de proximité »... que certains veulent introduire également au sein de la fonction publique !

Cette mobilisation autour de la loi El Khomri pose la question du choix de société dans laquelle nous voulons vivre !

Nous ne nous résignons pas à ce que l'Ecole reproduise un schéma de tri social inégalitaire.

Nous ne nous résignons pas à vivre moins bien que la génération précédente, et à ce que la

future génération vive encore moins bien que la nôtre.

Nous pensons que d'autres solutions sont possibles et que l'Ecole a un rôle primordial à jouer. C'est pourquoi le SNUipp et la FSU ont appelé et appellent encore les personnels des écoles à participer à toutes les actions proposées par l'intersyndicale aux côtés des lycéens, des étudiants, des salariés des autres secteurs professionnels, des retraités et des privés d'emploi.

Et nous continuerons... Nous disons haut et fort que la solidarité est une valeur moderne.

Vous aussi participez aux initiatives collectives : grèves, manifestations, rassemblements ...

Avec le SNUipp-FSU, faites entendre la voix du terrain !

Virginie Privat

Se syndiquer, c'est peser sur tous les choix plutôt que les subir



Nous l'avons dit dans l'édito, la force collective parvient à gagner des batailles et faire avancer nos droits (ou ne pas les faire reculer).

Depuis sa création en 1992, le SNUipp n'a cessé de porter un syndicalisme de propositions qu'il défend avec conviction dans toutes les instances paritaires, combiné avec un syndicalisme d'actions et de mobilisations qu'il a su mettre en œuvre quels que soient les pouvoirs en place. Pour preuve, nos drapeaux continuent de flotter depuis 2012...

La défense de certains principes (transparence, respect des règles, équité, solidarité...) ont permis au SNUipp-FSU 66 d'obtenir 63% des suffrages aux dernières élections professionnelles dans un scrutin à 1 tour. Le SNUipp-FSU est ainsi le premier syndicat dans les écoles des Pyrénées-Orientales et de France.

Mais, c'est le nombre de ses adhérents qui fait sa force face à l'Administration et au gouvernement !

Les cotisations de ses adhérents sont le seul moyen de financement des actions et des publications du SNUipp-FSU 66. Par là même, c'est la garantie de son indépendance !

Bien sûr, les délégués du personnel du SNUipp-FSU 66 continueront de défendre et de soutenir l'ensemble des collègues dans les opérations de gestion des carrières (mouvement, promotions, ...). La multitude de retours positifs reçus lors de ce mouvement témoigne encore que notre action est jugée efficace et sérieuse. Le pré-mouvement du SNUipp-FSU 66 est le seul moyen pour chaque collègue de comprendre le mouvement et de garantir une opération transparente.

Notre action sera d'autant plus efficace que vous serez nombreux à lui apporter votre soutien ...et puis, quelque part, pour vous, pour nous tous (du débutant au retraité), n'est-ce pas aussi un moyen de se sentir moins seul, dans une profession difficile.

Nous vous proposons donc de rejoindre dès maintenant le SNUipp-FSU pour l'année prochaine en vous invitant à nous retourner le bulletin d'adhésion présent dans ce journal.

SE SYNDIQUER, C'EST Utile	SE SYNDIQUER POUR SON MÉTIER. POUR SOI-MÊME. POUR LES ÉLÈVES.	 https://adherer.snuipp.fr
--	--	--



MOUVEMENT PRINCIPAL INFORMATISE DU 24 MAI

ALENYA

ECOLE ELEM FRANCOISE LOPES-GIRONA
COEUILLEZ JASMINE ADJ ELEM TD P 16,342
LE DOUARIN CELINE ADJ ELEM TD P 16,625
LEMETTAIS VIRGINIE ADJ ELEM TD 19,000

AMELIE LES BAINS PALALDA

ECOLE PALALDA
BOUISSET MAXIME TMB TD 17,000

ARGELES SUR MER

ECOLE ELEM CURIE/PASTEUR
RAZOULS CLAIRE ADJ ELEM TD 20,000

ECOLE MAT EDOUARD HERRIOT

BONNARD PATRICIA DIR MAT TD 39,728

ARLES SUR TECH

ECOLE ELEM JEAN MOULIN
LOPICKI DOMINIQUE ADJ ELEM TD 23,800
VANNIER VIRGINIE TRS TD 19,000

BAGES

ECOLE ELEM PUBLIQUE
PORTEIX EMILIE TRS TD 19,269
RAMEL ANNE ADJ ELEM TD 20,986

ECOLE MAT PUBLIQUE

COMBES HELENE ADJ MAT TD P 18,000

BAHO

ECOLE ELEM PUBLIQUE
KELLER CAROLINE ADJ ELEM TD P 14,000

BAIXAS

ECOLE ELEM PUBLIQUE
BORDES NATHALIE ADJ ELEM TD 19,933
GARCON NATHALIE DIR ELEM TD 27,822

ECOLE MAT PUBLIQUE

LOESLE STEPHANIE DIR MAT TD 15,997

BANYULS SUR MER

ECOLE ELEM PUBLIQUE
RODRIGUEZ WILLIAM ADJ ELEM TD P 15,000

ECOLE MAT PUBLIQUE

DUCUING CHRISTINE TRS TD 31,575

BOLQUERE

ECOLE PUBLIQUE
BIER BUIE VIRGINIE ADJ ELEM TD 34,908

BOMPAS

ECOLE ELEM FRANCOIS ARAGO
SEDES NADEGE CLIS D TDP 6,000
SENAC FANNY TRS TD 10,997

ECOLE MAT LOUIS PASTEUR

VOIS MARIE LAURE DIR MAT TD 21,997

BOURG MADAME

ECOLE ELEM PUBLIQUE
BRIAL CAYROL MARION CLIS D TP 6,000

CABESTANY

ECOLE ELEM BUFFON
GUTIERREZ CEDRIC ADJ ELEM TD 22,000

ECOLE ELEM JACQUES PREVERT

BAUDELET VANESSA ADJ ELEM TD P 17,000
BELLAMY CELINE TRS TD 9,000
IGLESIAS MELISSA ADJ BIL TP 2,000
ECOLE MAT LUDOVIC MASSE
PINOL LAURENE DIR MAT TD 5,000

CANET EN ROUSSILLON

ECOLE ELEM P.ET M.CURIE
FONDEVILLE JULIEN TRS TD 4,503
ECOLE MAT LES MYOSOTIS
MAURER LAURENT TRS TD 18,642

CANOES

ECOLE ELEM JULIEN PANCHOT
DEVIU PATRICE ADJ ELEM TD 30,750
GERRER ALEXANDRINE TRS TD 21,975
PEREZ KARINE ANGELE CLIS D TD 21,997
PIRAT MELANIE TMB TD 5,000
RIQUE LUCIE DECH DIR COMP TD P 14,497

ECOLE MAT PUBLIQUE

BONNETON SYLVIE ADJ MAT TD P 27,000
JEROME CLAUDINE DIR MAT TD 26,867

CASES DE PENE

ECOLE PUBLIQUE
GUEGAN JULIE ADJ ELEM TD 508,000
HEMON CATHERINE ADJ MAT TD 23,500
THOMAS CELINE DIR ELEM TD 23,000

CATLLAR

ECOLE PUBLIQUE
ESPINAS CAROLINE DIR ELEM TD 19,469
GERVAIS YOULIA ADJ ELEM TD P 16,000

CERBERE

ECOLE MAT J.FORTUNE
MIR MARTINE ADJ MAT TD 19,992

CERET

ECOLE ELEM MARC CHAGALL
LEWIN JEAN MARC DIR ELEM TD 36,853
MALZAC BERENICE TRS TD 9,000
MARTIN NOEMIE TMB BIL TP 3,000

CLAIRA

ECOLE ELEM YVES DUCES
PETIT SANDRINE DIR ELEM TD 38,744

COLLIOURE

ECOLE PUBLIQUE
CAROL JEAN LOUIS ADJ ELEM TD 27,903
NOEL MELANIE ADJ MAT TD 19,703
PIOCH FERRERES BRIGITTE DIR ELEM TD 27,817

CORNEILLA DEL VERCOL

ECOLE MAT PUBLIQUE
CAPEL BRIGITTE ADJ MAT TD 524,000

ESPIRA DE L'AGLY

ECOLE ELEM JEAN ALIO
BECERRA CELINE TMB TD 9,706
ECOLE MAT LAURIERS ROSES
FLOUTARD CHRISTINE ADJ MAT TD 28,133
MANGEL ANNIE CECILE TRS TD 25,000

ESTAGEL

ECOLE ELEM ETIENNE GONY
ARMINGAUD AUDREY TMB TD 1,000
BARBAROS AURELINE TRS TD 2,000
FROU FRANCOIS RASED E TP P 16,742

FONT ROMEU ODEILLO VIA

ECOLE PUBLIQUE
RICHER CAROLE ADJ MAT TD 524,000

FOURQUES

ECOLE PUBLIQUE
ISCLA EMMANUELLE TRS TD 10,500

FUILLA

ECOLE PUBLIQUE
LAPORTE NICOLAS CL. UN. TD 19,992

ILLE SUR TET

ECOLE ELEM PAUL LANGEVIN
FAROUX DIDIER PSY TD 30,903

LATOUR BAS ELNE

ECOLE ELEM J.DAURIACH
CASTELLO SOPHIE ADJ ELEM TD 20,500

LE BOULOU

ECOLE ELEM LA SUBERAIE
BAUDET CAROLINE ADJ ELEM TD 20,822
GROSNON THIERRY ADJ ELEM TD 18,786
ECOLE MAT PUBLIQUE
CARDOT FABIENNE DIR MAT TD 28,894
MOOGIN GAELE ADJ MAT TD 23,000

LE SOLER

ECOLE ELEM FRANCOIS ARAGO
ELBAZ SYLVIE ADJ ELEM TD 25,000
JUAN FANNY ADJ ELEM TD 22,994

LLUPIA

ECOLE ELEM PUBLIQUE
MOY RAYNALD ADJ ELEM TD 521,831

MAUREILLAS LAS ILLAS

ECOLE ELEM PUBLIQUE
RODA ELISABETH DIR ELEM TD 21,000
ECOLE MAT PUBLIQUE
BAILLAT CAROLINE DIR MAT TD 12,997
PICARD NADEGE ADJ MAT TD 516,983

MAURY

ECOLE PUBLIQUE
PARNAUD LAURE ADJ MAT TD 11,997

MONTESCOT

ECOLE MAT PUBLIQUE
MORIN CECILE DIR MAT TD 29,908

OSSEJA

COLLEGE LA PERLE CERDANE
DESCOMPS ELSA OPT.E TP 12,992

PALAU DEL VIDRE

ECOLE MAT PUBLIQUE
OLIEU NATHALIE DIR MAT TD 20,994



PASSA

ECOLE ACHILLE CADENAT

RIGAUD LAURENCE ADJ ELEM TD 23,000

PERPIGNAN

ECOLE ARRELS

CASTANY JULIE ADJ BIL TD 3,000

EL GHARBAOUI SONIA ADJ BIL TD 1,000

FLORES SANDRINE DIR ELEM TD 21,000

ECOLE ARRELS VERNET

CAVERIBERE NICOLAS ADJ BIL TD 4,000

COSTA CANO NATALIA ADJ BIL TD 1,000

GUAL ELENA DIR ELEM TD 28,997

ECOLE LA MIRANDA

LAPERSONNE EMMANUELLE ADJ ELEM TD 4,000

PEIFFER ROMAIN ADJ ELEM TD 2,000

ROY FANNY ADJ ELEM TD 2,000

ECOLE LEON BLUM

DARROUZES CAROLINE ADJ MAT TD 12,000

RICHIER GUILLAUME DECH DIR COMP TD 3,000

ECOLE ELEM ANATOLE FRANCE

ADJEROUD SCHRIMM MURIEL ADJ ELEM TD 18,250

FOURCADE FABRIENNE ADJ ELEM TD 31,917

HORENS ANNE LAURE ADJ ELEM TD 16,519

ECOLE ELEM BLAISE PASCAL

JOZEAU CLOTHILDE DECH DIR COMP TP 25,997

ECOLE ELEM D'ALEMBERT I

FOUGA CELIA ADJ BIL TD 1,000

OMS SYLVIE ADJ ELEM TD 20,456

ECOLE ELEM D'ALEMBERT II

DEMON AMELIE CLIS D TDP 9,000

MOREAU MICHAEL ADJ ELEM TD 8,000

PALACIOS FANNY DECH DIR COMP TP 2,000

TORREGROSSA SOPHIE TRS TD 2,000

URIBARRENA SEBASTIEN ADJ ELEM TD 5,000

ECOLE ELEM FENELON

VAN DEN EEDE DAVID TMB FC TD 3,000

ECOLE ELEM GEORGES DAGNEAUX

FONDEVILLE FRANCOIS TMB TD 1,000

LESOT JEAN THOMAS ADJ ELEM TD 2,000

LORETTI MARINE TRS TD 2,000

ECOLE ELEM J.J. ROUSSEAU

HUET STEPHANIE TMB TD 13,000

MAJEAU SARAH TMB TD 6,000

ECOLE ELEM JEAN JAURES

APARICIO CHRISTIAN ADJ ELEM TD 6,000

DELCASSO CELINE CLIS D TD16,000

GARRIGUE VINCENT TMB TD 2,000

HAMAMI HAMED DIR ELEM TD 34,075

JOUAK ALI ADJ ELEM TD 14,944

PIQUET EMMANUELLE TMB FC TD 13,000

SALAS GUILLAUME ADJ ELEM TD 7,000

SURJUS MARINE ADJ ELEM TD 6,000

ECOLE ELEM JORDI BARRE

AERN VINCENT ADJ ELEM TD P 7,000

ECOLE ELEM JULES FERRY

BUENO PATRICIA ADJ ELEM TD 3,000

SCHWARZ JOHANNA ADJ ELEM TD 9,000

ECOLE ELEM LES PLATANES

COMBES SEBASTIEN ADJ ELEM TD 15,000

RIGAUD OLIVIER DIR ELEM TD 23,833

VUILLAMIER CELINE CLIS C TP P 3,000

ECOLE ELEM LUDOVIC MASSE

MAYOR BARRIS CHARLENE TMB TD 1,000

ECOLE ELEM PASTEUR/LAMARTINE

BONTHOUX CEDRIC CLIS A TD P 23,000

BOSOM OLIVIER ADJ ELEM TD 21,000

LERENDU SYLVIE MAITRE SUP TD 22,494

POPOVITCH VIRIDIANA ADJ ELEM TD 7,000

ROIG CHRISTELLE ADJ BIL TD 3,000

SEMPER BORIS ADJ LV TD 9,000

ECOLE ELEM PIERRE DE COUBERTIN

GLAUDA PHILIPPE OPT.B TP 35,983

ECOLE ELEM PONT NEUF

HMANI ABDERRAHMAN TMB FC TD 16,808

IDRAC MICKAEL TMB TD 1,000

ECOLE ELEM ROMAIN ROLLAND

ALBERNY LAURE CLIS D TP P 12,997

BROCH MIREILLE PSY TD 34,925

FARNET STEPHANIE ADJ ELEM TD 7,000

ROUSSON CELINE ADJ ELEM TD 13,956

ECOLE ELEM SIMON BOUSSIRON

MIRAILLES MELANIE ADJ ELEM TD 17,500

ECOLE ELEM VICTOR HUGO

GAGNEUX CINDY TRS TD 5,000

GRANDO LAURENCE CASNAV TD 28,497

SOUL LUCIE ADJ ELEM TD 7,000

ECOLE ELEM ZAY-CURIE

CARRIERE STEPHANIE ADJ ELEM TD 8,000

RIBOT CELINE ADJ ELEM TD 14,997

ECOLE MAT CLAUDE DEBUSSY

OLIVE FLORIAN DIR MAT TD 20,000

ECOLE MAT EDOUARD HERRIOT

TARAL STEPHANIE ADJ MAT TD 21,000

VALET VIRGINIE ADJ MAT TD 18,744

ECOLE MAT FENELON

LE GUEN PHILIPPE ADJ MAT TD 33,917

ECOLE MAT HYACINTHE RIGAUD

DE CORT ERIC DIR MAT TD 8,583

ESTEVE LAURE ADJ MAT TD 13,986

KAMP STEPHANIE ADJ MAT TD 16,000

PASQUIER CATHY MICHELE TMB FC TD 15,000

ECOLE MAT J.J. ROUSSEAU

DOYENNARD CAROLINE TMB FC TD 2,000

ECOLE MAT JEAN AMADE

LEROY CELINE ADJ MAT TD 16,500

ECOLE MAT JEAN JAURES

BETOURET CANDAU NATHALIE ADJ MAT TD 18,764

ECOLE MAT JORDI BARRE

DUCASSY ARTHUR TMB FC TD 3,000

ECOLE MAT LAMARTINE

REGNIER VERONIQUE ADJ BIL TD 6,750

ECOLE MAT LES PLATANES

MARIAUD PILAR ADJ MAT TD 536,894

ECOLE MAT LUDOVIC MASSE

GAMBIER GENEVIEVE ADJ MAT TD 21,000

VIGUE PHILIPPE ADJ MAT TD 22,000

ECOLE MAT PABLO PICASSO

PANCRAZI GENEVIEVE ADJ MAT TD 25,892

ZAPARTY GHISLAINE ADJ MAT TD 35,989

ECOLE MAT PIERRE DE COUBERTIN

GADREAU FRANCOISE TMB FC TD 27,922

MOUROCQ SANDRINE TRS TD 24,000

ECOLE MAT PONT NEUF

BEBBA KHEDIDJA ADJ MAT TD P 11,869

ECOLE MAT VERTEFEUILLE

BARBA CUFU MARIE PIERRE ADJ MAT TD 18,000

ECOLE MAT VICTOR DURUY

BILOUROU CHRISTELLE ADJ MAT TD 10,000

PUJOL PIETRE AUDREY ADJ MAT TD 11,000

ECOLE MAT VICTOR HUGO

SUCO MANUEL ADJ MAT TD 12,914

AREA E.R.E.A.

CASTANY VINCENT EDUC TP P 6,997

CLEMENT LUCIE EDUC TP 1,000

FOREL STEPHANE EDUC TP 10,000

SABAUT MAXIME EDUC TP 9,000

ETAB. SPE. CTRE.PENITENTIAIRE

CARAYOL FROGER AGNES ENS SPE TP P 24,614

IME INST.MEDICO-EDUCATIF DEPTAL

BAGATE CATHERINE CLIS D TD14,164

COLELLA CORALIE CLIS D TP P 3,997

MOSSER MARLENE CLIS D TD10,986

PIGNOL NICOLAS TMB ASH TD 16,994

QUET KARINE TMB TD 14,992

RENAUDEAU ANNE LAURE CLIS D TP P 3,000

SANCHEZ SEBASTIEN CLIS D TD19,833

INSPECTION NORD

GIAMARCHI FABRIENNE MATIC TD P 21,000

SES SEGPA SEGPA CLG ST EXUPERY

TRIFONOFF NATHALIE SEGPA TD P 17,144

PIA

ECOLE ELEM LOUIS TORCATIS

LEJEAU SANDIE TMB TD 3,000

ECOLE MAT FRANCOIS MITTERRAND

BALLESTERO ELODIE ADJ MAT TD 16,864

ECOLE MAT MARIE CURIE

HOUOT SANDRINE ADJ MAT TD 12,906

VIDRY PASCALE ADJ MAT TD 11,514

WOLOWIEC STEPHANIE TRS TD 8,000

POLLESTRES

ECOLE ELEM PAU CASALS

BESNARD CAROLINE TRS TD 12,989

HUGUES LIONEL TRS TD 19,456



PORT VENDRES

IME LA MAURESQUE

THIERRY CHEF GAELLE ENS SPE TP P 7,000

TIGNERES JULIE ENS SPE TP P 10,703

PRADES

ECOLE ELEM JEAN CLERC

MESSI MURIEL ADJ ELEM TD 24,547

POUGET AMELIE TRS TD 9,000

ECOLE MAT FRANCOIS ARAGO

JOCAVEIL FLORENCE ADJ BIL TD P 17,500

ORTI JOVE SILVIA ADJ BIL TD 4,000

ECOLE MAT PASTEUR

PAGES CHRISTELLE TMB TD 8,650

INSPECTION PRADES

LABRUNE RICHARD MATIC TD P 15,833

MARTIN CLAIRE CPC E.P.S. TP P 15,997

MORENO MYRIAM EMALA TD 7,994

VIDAL JEROME CPC BIL TD P 19,592

RIA SIRACH

ECOLE PUBLIQUE

GUIMEZANES MARIE ADJ ELEM TD 503,000

RIVESALTES

COLLEGE JOFFRE

PUEL CARINE UPI TP P 20,842

ECOLE ELEM J.S.PONS

RENIER PLA ADELAIDE ADJ BIL TD 1,000

ECOLE ELEM JEAN ZAY

PERION STEPHANE TMB FC TD 17,000

RENTERO ERIC DIR ELEM TD 32,986

SERRA JOEL ADJ ELEM TD 26,492

ECOLE MAT ANDRE MALRAUX

BOSSERDET VERONIQUE ADJ MAT TD 32,967

GENDRE PIERRE DIR MAT TD 41,000

GIMENEZ C. CHRISTINE ADJ MAT TD 621,00

SANCHEZ VIRGINIE ADJ MAT TD 26,450

SES SEGPA ANNEXEE COLL.JOFFRE

CANAL JULIEN SEGPA TD 13,000

SALEILLES

ECOLE ELEM GEORGES SAND

DI SERIO ISABELLE ADJ ELEM TD 22,544

GARREAU JULY TMB TD 3,000

GOMEZ MANON ADJ ELEM TD P 14,000

PATIER CHRISTOPHE TRS TD 16,000

SALSES

ECOLE ELEM CLAUDE SIMON

VERGNE CELINE TMB TD 9,000

SERDINYA

ECOLE PUBLIQUE

CLAUDON DERRIEN SANDRA CL. UN. TD 19,942

SOREDE

ECOLE ELEM PUBLIQUE

BEYT MELODIE ADJ ELEM TD 26,500

ST CYPRIEN

ECOLE ELEM ALAIN

CAYRE VIRGINIE ADJ ELEM TD 21,358

ECOLE ELEM FRANCOIS DESNOYER

COGEZ FABIENNE RASED E TD 26,936

GALLET TIPHAINE ADJ ELEM TD 19,000

LAURENT CATHERINE DIR ELEM TD 24,000

ECOLE MAT LOUIS NOGUERES

PARAYRE MATHIEU TRS TD 16,833

ST ESTEVE

ECOLE ELEM TORCATIS

ESPONDA CATHERINE ADJ ELEM TD 26,894

MONDY BENOIT DIR ELEM TD P 16,000

ECOLE ELEM VICTOR HUGO

PLAGNAT CHRISTELLE ADJ ELEM TD

20,000

SAUNYER CHRISTELLE ADJ ELEM TD

18,000

ECOLE MAT VICTOR HUGO

QUEILLE FREDERIQUE DIR MAT TD 21,500

ST FELIU D AVAL

ECOLE MAT PUBLIQUE

BOISSARD MIREILLE ADJ MAT TD 27,911

ST HIPPOLYTE

ECOLE MAT JAUME FIGUEROLA

BASTY SYLVAIN ADJ MAT TD 14,000

ST JEAN PLA DE CORTS

ECOLE ELEM PUBLIQUE

LORENTE FRANCOIS ADJ ELEM TD 21,111

ECOLE MAT PUBLIQUE

MASAGUE CELINE ADJ MAT TD P 4,000

ST LAURENT DE CERDANS

ECOLE MAT PUBLIQUE

PHILBERT SYLVIE CL. UN. TD 26,186

ST LAURENT DE LA SALANQUE

ECOLE ELEM CHARLES PERRAULT

GIACALONE KARINE ADJ ELEM TD 16,994

JOFFRE MAGALIE ADJ ELEM TD 16,367

VIDAL EMMANUELLE TMB FC TD 11,000

ECOLE MAT VICTOR HUGO

MALAFOSSE ERIC ADJ MAT TD 36,044

STE MARIE LA MER

ECOLE ELEM JULES FERRY

BORDES THIERRY ADJ ELEM TD 21,933

BOSOM CAROLINE TRS TD 10,775

TAHIR CLAUDE DIR ELEM TD 32,672

TAUTAVEL

ECOLE PUBLIQUE

DUBOILLE DANY ADJ ELEM TD P 19,992

THEZA

ECOLE ELEM PUBLIQUE

AMOUROUX CHLOE ADJ ELEM TD 19,997

GARSANOFF MURIEL TRS TD 6,500

THUIR

ECOLE ELEM JULES FERRY

GOMEZ LISE TMB TD 13,419

LAZARUS PASCAL DIR ELEM TD 33,367

ECOLE MAT LES MURIERS

LEDUCQ CAROLE ADJ MAT TD 26,883

MERCADER PEGGY ADJ MAT TD 27,000

TORREILLES

ECOLE ELEM JULES VERNE

CIRIANI KARINE TRS TD 6,000

TOULOUGES

ECOLE ELEM JEAN JAURES

CARRIERE ARBOGAST NATHALIE ADJ ELEM TD 20,997

STEIB-WEBER LAURENCE ADJ ELEM TD 29,969

ECOLE MAT LUDOVIC MASSE

OUHAD ISABELLE ADJ MAT TD 26,933

PORRA ACHE MARIE CARMEN ADJ MAT TD P 28,850

TRESSERRE

ECOLE PUBLIQUE

CREMER TRISTAN ADJ ELEM TD 21,350

VILLENEUVE DE LA RAHO

ECOLE ELEM PUBLIQUE

BIBI CELINE ADJ ELEM TD 24,000

GORGOS FREDERIQUE ADJ ELEM TD

26,422

SCHMITT ISABELLE ADJ ELEM TD 23,000

ECOLE MAT ALFRED SAUVY

DELHOSTE NATHALIE ADJ MAT TD 26,794

**AVEC VOUS,
ON L'OUVRE!**



Le SNUipp-FSU
vous ouvre la voix.





Déclaration préalable du SNUipp-FSU 66

mardi 24 mai 2016

Nous tenons à informer l'ensemble des membres de la CAPD qu'une nouvelle journée d'action est prévue ce jeudi 26 mai contre la Loi travail. Cette loi, contrairement à ce que l'on peut penser, va avoir des conséquences importantes sur l'avenir de la fonction publique de notre Pays.

Pour rappel, la Fonction Publique est déjà composée de 20% d'emplois précaires. C'est un sujet qui mérite débat mais le débat n'a pas eu lieu : pour preuve l'article 49.3 a été appliqué, c'est un véritable déni de démocratie.

Nous tenons, néanmoins, à saluer la revalorisation de l'ISAE, mais tous les personnels du 1^{er} degré ne sont pas concernés et cela ne peut perdurer. Le SNUipp-FSU intervient au niveau national en ce sens. Certains enseignants bénéficieront de 800€ annuels supplémentaires, mais nous restons encore en deçà des salaires enseignants européens. Cette question restera donc au cœur de des priorités du SNUipp et de la FSU car cette augmentation indemnitaire et non indiciaire ne compense pas la perte de pouvoirs d'achat depuis 2010 consécutive au gel du point d'indice.

Pour finir, il nous faut mettre l'accent sur notre département où les problèmes de non-replacements persistent et augmentent. En augmentation aussi sont les situations conflictuelles dans les écoles : un groupe de travail à ce sujet avec les IEN est nécessaire.

Enfin, en ce qui concerne le mouvement, après un démarrage difficile avec l'administration nous avons, cette année, nettement mieux échangé pour déceler les éventuelles erreurs avant la CAPD. A ce propos, chaque année le SNUipp-FSU 66 publie son pré-mouvement, et non celui de l'administration, afin que les collègues nous fassent part d'autres erreurs possibles, qui comme chaque année ont pu être rectifiées. En revanche, afin de respecter les instances statutaires, comme la CAPD, le SNUipp-FSU 66 s'engage à ne publier les résultats qu'à la fin de celle-ci.

Compte-rendu

Premier Mouvement : les résultats

Le travail intense fait par le SNUipp-FSU66 avait été publié lors de notre pré-mouvement, ce qui avait permis aux collègues de contrôler, de nous questionner, de commenter certaines possibles erreurs décelées, ce qui permet selon nous une plus grande transparence et efficacité lors des travaux du mouvement. Nos résultats avaient été confrontés au projet de l'administration lors d'un Groupe de Travail, pour en arriver aux chaînes que cette CAPD entérine (chaînes qui avaient alors fait consensus, situation favorable qui est suffisamment peu courante pour être remarquée).

Quelques points remarquables :

- Le grand nombre de postes de brigade vacants, surtout à Perpignan. Ces postes seront pourvus à titre définitif au second mouvement.

- Les postes bilingues vacants, avec tous les collègues du concours bilingues affectés sur des postes bilingues. C'est-à-dire que ces postes (et tous les compléments de service) seront occupés par des collègues monolingues, avec tous les problèmes que cela va engendrer.

- Cinq postes de psychologues sont vacants. L'administration va intégrer un collègue psychologue par ineat et va étudier plusieurs possibilités pour les autres postes.

Procédure pour les personnels en situation de handicap. Elle donne satisfaction (en regard de ce qui se produit dans d'autres départements) mais nous avons demandé que les collègues concernés soient systématiquement reçus par le Dr De Jong et soient destinataires d'un courrier expliquant clairement la procédure en vigueur.

Second mouvement : les TRS titulaires participeront à un mini-mouvement à l'intérieur de leur circonscription pour obtenir un groupement. Ceux déjà en poste auront une priorité sur tout groupement constitué d'au moins 50% de leur groupement actuel.

Foire aux postes (a priori les 21/22 juin) avec tous les autres postes : postes vacants du premier mouvement, groupements de service, postes libérés pour un an.

Congés formation :

Un collègue ayant renoncé à ses 4 mois de congé formation, ce temps sera proposé aux collègues suivants dans la liste. La question soulevée par le SNUipp-FSU66 est bien celle de ces bouts d'années qui sont saupoudrés sur plusieurs collègues, sans que cela corresponde à aucune formation concrète demandée par les candidats, comme nous l'avions déjà indiqué lors d'autres CAPD... Le collègue qui accepte ces 4 mois bénéficie des 6 mois restants l'année suivante.

Le SNUipp-FSU66 a demandé des précisions au sujet de la **gestion des congés maladie et CLM**, quand ces congés touchent voire encadrent des vacances. Pour les congés ordinaires, c'est la date de fin de maladie spécifiée sur le certificat médical qui prévaut. Concrètement, si la maladie s'arrête au début des vacances, celles-ci sont comptées « en activité », même si par malheur on se retrouve malade lors de la future rentrée.

Le CLM est quant à lui compté « de date à date », à partir de la date et pour la durée précisées lors du comité médical – même si à l'intérieur de cette période se trouvent des vacances. Cas particulier pour un collègue qui passe de congé maladie ordinaire à un CLM, la transformation du congé maladie précédent en CLM se fait entièrement, vacances comprises.

CAFIPEMF et CRPE

Nous avons dénoncé les conditions désastreuses de la préparation au diplôme cette année. En effet, les candidats ont dû réécrire 2 voire 3 fois leur rapport d'activité pour cause de recadrage académique voire

inter académique. Il y a cette année beaucoup de recalés en première année, ce qui est assez décevant et étonnant.

L'administration nous répond que la formation sera académique et s'organisera sous la responsabilité de la Dapfen et de l'ESPE. Nous répondons qu'il y a une forme de discrimination envers les collègues qui habitent loin de Montpellier ; de plus la formation se déroulera le mercredi après-midi.

Nous sommes une nouvelle fois intervenus concernant les retards de paiements pour les collègues qui participent au jury du CRPE. Pour la session de juin 2016, l'administration a indiqué que les remboursements devraient être réalisés sur la paye du mois de septembre.



UN SERVICE GRATUIT

Le Prélèvement fractionné de votre cotisation syndicale

Vous pouvez régler votre cotisation en 5 fois
par prélèvement sur votre compte bancaire.
Cette opération sera assurée par le SNUipp-
FSU 66 en liaison avec le Crédit Mutuel.



**POSSIBILITE DE
SYNDICALISATION
EN LIGNE (en 1 fois)
SUR NOTRE SITE :**
<http://66.snuipp.fr>

Comment procéder ?

- 1 - Remplir soigneusement le mandat de prélèvements ci-dessous et le **signer**. Attention, en bas à droite, indiquer précisément l'adresse de votre agence bancaire.
- 2 - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB ou RICE). Attention, ne pas envoyer de chèque annulé !
- 3 - Remplir le bulletin d'adhésion ci-contre.
- 4 - Envoyer le tout au siège du SNUipp-FSU 66 :
18 rue Condorcet - 66000 PERPIGNAN

Les prélèvements ont lieu entre le 5 et le 10 du mois.
Le 1er prélèvement aura lieu le mois suivant l'adhésion, dans la mesure du possible.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**Bienvenue
à toutes celles et
à tous ceux
qui nous rejoignent.**

**Le SNUipp-FSU est le
premier syndicat des
écoles, en France
comme dans les PO:
une organisation
syndicale
indépendante, unitaire
et représentative.**

**Les cotisations de nos
adhérent(e)s sont nos
seules ressources.**

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU IPP.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Paiement : Récurrent

IMPORTANT : Veuillez remplir tous les champs(*), joindre obligatoirement un RIB ou un RICE

Référence Unique Mandat
(réservé au créancier) :

Débiteur

Vos Nom Prénom(*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR37 ZZZ 444186

Nom : SNU IPP 66

Adresse : 18 rue Condorcet

Code postal : 66 000

Ville : Perpignan

Pays : FRANCE

IBAN

(*) :

BIC (*) :

Le (*) : **20** à (*).....

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Bulletin d'adhésion 2016/2017

Se Syndiquer : Un acte de solidarité !

M./Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Nom de jeune fille :
Date de naissance : Date de sortie de l'IUFM :

Adresse (Domicile) :

Code postal ____ **Commune** :

Vous serez abonné-e automatiquement à la liste de diffusion du SNUipp-FSU 66.

Téléphone portable : Tél:

Email :

Lieu d'exercice :
Adhérent en 2015-2016 O oui O non

Poste : ADJ / DIR / TMB / CLIS / Adapt Autre :

Corps : Instit / PE / M1/M2/PES/AVS / Retraité/ PEGC

Echelon : ____

Nomination à ☐ **Titre Définitif** ou ☐ **Titre Provisoire**

Travaillez-vous à temps partiel ? ☐ OUI à% ☐ NON

Je me syndique au SNUipp-FSU 66 afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,

- au développement du service public d'Education,

- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste, offensif et démocratique, dans une fédération renouvée : la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp 66 pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp-FSU.

Je demande au SNUipp-FSU 66 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU 66.

Montant de la cotisation :

.....+(caisse de solidarité) =euros

Mode de paiement : ☐ Chèque bancaire *

☐ Prélèvements

fractionnés** 5 fois

* chèques multiples encaissés de 2 à 5

** Remplir et signer le mandat au verso.

Date :

Signature :

La cotisation à 34 %

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2014/2015 sera déductible des impôts/revenu 2015. Vous recevrez automatiquement une attestation en avril 2016.

-66%

Chèques à l'ordre du SNUipp-FSU 66

Grille de cotisations 2016/2017

Instituteurs		
Echelon	Euros à payer	Coût réel après impôt
5	105	36
6	107	36
7	110	37
8	115	39
9	121	41
10	130	44
11	142	48

PE		
Echelon	Euros à payer	Coût réel après impôt
3	113	38
4	118	40
5	124	42
6	129	44
7	137	47
8	146	50
9	156	53
10	168	57
11	182	62

PE hors classe		
Echelon	Euros à payer	Coût réel après impôt
HC 2	154	52
HC 3	165	56
HC 4	176	60
HC 5	192	65
HC 6	204	69
HC 7	215	73

PE stagiaire	
Euros à payer	Coût réel après impôt
50	17

PEGC	
Contactez directement le SNUipp-FSU 66	

Retraités		
	Euros à payer	Coût réel après impôt
- de 1200 €/mois	82	28
1200 à 1500 €/mois	102	35
+ de 1500 €/mois	119	40

A renvoyer au

SNUipp-FSU 66
18 rue Condorcet
66 000 Perpignan

	Euros à payer	Coût réel Après impôt
Précaires/ Etudiants, M1..	38	13
Dispo/CLD/ congé parental	82	28

Ajouter selon situation	
Dir. 2 à 4 classes	+4 €
Dir. 5 à 9 classes	+8 €
Dir. 10 classes et plus	+11€
Directeur SEGPA	+14€
Enseignant spé.et psy	+ 7 €
Maître formateur	+7 €
Conseiller Péda.	+ 8 €

PE 75%		
Echelon	Euros à payer	Coût réel Après impôt
5	113	38
6	116	39
7	121	41
8	130	44
9	137	47
10	146	50
11	155	53

PE 1/2 temps		
Echelon	Euros à payer	Coût réel après impôt
5	101	34
6	103	35
7	107	36
8	112	38
9	117	40
10	123	42
11	130	44